



PRÉFET DE PARIS

**Délibération du Conseil d'administration de l'établissement
Paris Musées**

Séance du 17 octobre 2019

**Objet : Prestations relatives à la location de machines intégrant les applications
mobiles de Paris Musées**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4, R. 2161-5 et R. 2162 et suivants ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-24.

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer l'avenant au marché, annexé à la présente délibération, relatif à la location de machines intégrant les applications mobiles de Paris Musées attribué à ANTENNA AUDIO.

Le nouveau montant forfaitaire sur la durée totale du marché est de 676 130 € HT soit une incidence financière de 4 800 € HT.

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'établissement public, au titre des exercices concernés, sous réserve de décision de financement.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY